54me Année — Nouvelle série — No 141 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 11 SEPTEMBRE 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

EXPOSITION D'UNE MAQUETTE

Le Séduisant Projet d'une Place Ducale

De l'avis unanime de tous les visiteurs qui se pressaient en foule, la semaine dernière, dans la salle d'honneur de notre Hôtel de Ville pour y contempler à loisir cette maquette cubique aux petits puzzles accolés, l'impression première fût généralement satisfaisante et aucune note discordante ne s'éleva du public, bien au contraire, et bigre, c'était là, mes amis, un fameux morceau de terre glaise, durcie à souhait à tel point que le plus habile des sculpteurs ne l'aurait dédaignée !.... C'était vraiment du beau travail.

Notre petite ville ressuscitée, semblait mollement étendue dans une sorte de petite conque harmonieusement creusée... Elle s'y déployait, elle s'étalait, j'allais dire elle s'y prélassait le mieux du monde, et c'était vraiment, comme on l'a écrit par ailleurs, un chef-d'œuvre du genre. J'avais peut être eu tort, l'autre jour, de critiquer l'aplatissement du donjon de notre vieille Citadelle et qui devait être sans doute reproduite à la même échelle et en revanche, l'on nous dessina, çà et là, tout autour, un petit bois sacré avec des pins et des sapins, debout comme des arbres de Noël, sur leurs rondelles de carton, et ma parole ces hautes fûtaies de cèdres de notre vieux fort et qui en décorent les glacis avancés, semblaient en effet sortir d'une boite à joujou et de la plus jolie des crèches provençales.

Autre compliment mérité. L'on nous reproduisit dans le même relief les contreforts accentués de notre vieille église-cathédrale, son triforium et son abside aux trois culs de four, et découpés dans un autre carton pâte... Et notre vieux clocher levait toujours sa haute flèche puissante et qui semble jaillir de terre et l'on n'oublia pas non plus de nous parsemer à sa base quelques-unes de nos vieilles tours représentatives, solides et trapues... Puis, un peu plus loin, et à l'autre extrémité, face à face et vis-à-vis des bastions miniatures de notre citadelle et sur la même échelle de réduction, nous reconnaissions bien vite le Polygone ou le Quadrilatère un peu compact des bâtiments de l'Hôpital-Hospice et récemment restaurés avec un certain goût et ne nous offrant plus désormais cette lèpre hideuse et grisâtre de leurs anciennes façades. Et tenez-vous bien, juste en face, une gare routière, une gare d'autos et d'autobus nous était créée sur la lisière du parc de Ste-Ursule qui lui aussi, sera un peu rogné, le malheureux.

Mais notre maquette nous réservait d'autres surprises et sur l'un des côtés nous avons aperçu les transformations soudaines de notre Pré de Foire. Et là notre Urbaniste s'en est donné à cœur joie !... Tout un nouveau quartier à la moderne semble déjà sortir du sol renivelé, remanié ! La petite grimpette où le Syndicat d'Initiative avait son pavillon verra disparaitre son escalier montant et de guingois ! L'artère royale de Sisteron, la Rue de Provence, avec ses confiseries et ses cafés, ses beaux magasins, est prolongée dans une impeccable ligne droite et nous aurons là, demain, une avenue principale aggrandie, avec des constructions similaires et d'un certain cachet.

Mais voici que sur la Place de l'Eglise, nous avons aperçu dans ses méandres successifs la sinueuse et serpentine voie de détournement, amorcée au cœur même de notre vieille cité. Tout ce coin de Sisteron et qui semblait un peu à l'abandon ne sera plus reconnaissable. Le sombre « Rieu » et la noire « Pousterle » vont être aérés. La rue des Couffes, où demeurait la Tante Nanon, l'estireuse de coiffes, va être « reblanchie ». L'ancien « Couvert » des Mandres rajeuni. La rue des Poternes rétablie et ressuscitée. La rue dégringolante de l'Evêché ne sera plus un cul de sac.

La voie nouvelle contournera la Mairie, mais pour dégager son entrée voici que risque, hélas, de faire un petit tour de valse dans ce futur alignement l'obélisque à pyramide avec la fontaine à quatre canons de Mgr de Suffren de St Tropez, réédifiée au centre de la place et en parrallèle avec la tour de l'Horloge. Un nouveau rond-point sera créé à l'interjection de l'ancienne rue Paul Arène et de la Rue Droite, et au pied des escaliers de la haute Coste et sur cette nouvelle esplanade, au bas de cette muraille naturelle, l'on pourrait placer, ce me semble, le socle et le piedestal de la statue de notre Victoire Aptère et du monument aux morts du sculpteur Botinelly et d'un assez bel envol et qui semblait un peu écrasée sur l'ancienne Place de l'Eglise.

La petite ville de Sisteron ne se refusera plus rien. Reste l'aménagement ou la reconstitution «intégrale» de la vieille place de l'Horloge, notre place médiévale. Comme complément à la gare routière, on avait pensé créer là un autre parc de voitures avec des massifs de verdures agrémentés de plate-bandes sur les bas côtés. Nous n'approuvons pas tout à fait cette « Esthétique » et pourrions-nous exprimer un désir et formuler un souhait ? Dans les villes du Nord et de l'Est de la France sont de nobles places ducales, un peu archaïques et entièrement fermées sur leurs quatre faces, celle de Lille et de Calais, d'Arras et de Charleville, par exemple, avec leurs vieux hôtels Louis XIII à briques roses et rappelant la Place des Vosges à Paris, l'ancienne Place royale où Corneille venait composer avec le Cid — le Menteur — et sa comédie de Mélite... Il n'y avait pas seulement sur ces places silencieuses que des boutiques d'esprit, mais c'étaient bien les anciens forums et les anciens agoras. L'ancienne Place de Sisteron n'était-elle pas l'ancienne Place du Marché, le centre même du commerce et de l'animation et non pas une place morte, engourdie et somnolente et endormie au seul bruit de sa fontaine aux nocturnes glou-glou, pauvre fontaine dont la grande vasque arrondie va être retournée comme si de rien n'était... Les vieux Sisteronnais se sont émus, pourquoi le nier, de toute cette transformation qui les choque un peu et achève de les désorienter.

Lors d'une certaine réunion à la Préfecture de Digne, des personnes autorisées de par les fonctions publiques et les charges qu'elles occupent, M. Paret, Maire de Sisteron, et Mme Massot-Devèze, Présidente de l'Association des Sinistrés, ont demandé, d'une façon formelle et pressante à ce que cet ancien décor de notre ville reste absolument intangible. Mme Massot, principalement, avait déjà formulé des réserves écrites sur le registre ad hoc déposé à la Mairie et pour l'enquête préparatoire de commodo et incommodo. Les mêmes réserves encore plus expresses et encore mieux motivées ont été formulées de nouveau afin que soit modifié à cet endroit le tracé du plan d'Urbanisme et que nous soit conservé la fermeture de cette ancienne Place de la Mairie où se tenaient jadis nos marchés les plus achalandés, car rien n'empêcherait que la vie commerciale d'antan puisse encore y retrouver son ancienne animation et sa non moins célèbre prospérité traditionnelle. Serait-il défendu à celui qui peut se dire aussi le défenseur des vieilles choses et l'ami des Reliques du Passé à se joindre à cette demande également basée sur des raisons d'un négoce bien conçu. L'Urbanisme dans son vrai sens du mot, n'est-il pas, dans le fond autre chose que l'incorporation des beaux vestiges d'autrefois et la survivance aussi des vieilles coutumes, des vieilles traditions et des vieilles habitudes, et cela dans un cadre même rénové, dans un cadre et dans un décor d'un sage modernisme où tout est respecté, sauvegardé, presque fondu ensemble.

Une ville, disions-nous l'autre jour, peut se rebâtir, mais une âme ne peut pas se refaire ! Et les choses, malgré tout, en ont une. L'âme des vieilles pierres et l'âme aussi des souvenirs ! Nous parlions également de cet ex-voto de la maison de Paul Arène et de ce rectangle de marbre et d'honneur et qui fut retrouvé, en morceaux épars, dans la boue, et jusque sur la voirie. Elle était foulée aux pieds, cette plaque d'un centenaire et nul ne s'était donné la peine de se baisser pour en rapprocher les débris ! Ils restaient confondus dans les décombres et dans les gravats jusqu'à ce qu'une main pieuse et peut-être filiale vint les mettre, pour un avenir peut-être plus compréhensif de ces choses dédaignées, à l'abri et en lieu sûr ! Et la destruction volontaire des hommes serait-elle encore plus à craindre et plus à redouter que celles des forces aveugles et de tous les éléments déchainés ! Ne touchons pas, ou tout au moins d'une main très prudente à ce qui a bravé jusqu'ici l'inclémence du sort et l'équivalence en utilité n'est pas tout, ici-bas ! Laissons intacte notre vieille Place ancestrale et n'abimons point le cœur de notre millénaire Cité ! L'Agora de Sipcène ! Et le Forum de Ségustero !

Hippolyte SUQUET

RETOUR

Nouvelle inédite et spécialement écrite pour « Sisteron-Journal » par le romancier Aimé BLANC

(suite)

D'un geste rageur l'homme défait son sac de l'épaule et le jette sur la table. L'occupante ne bouge pas et suit chacun des gestes du nouveau venu. Les derniers mots paraissent l'avoir anéantie et de l'angoisse s'est nichée dans le regard. Celà désoriente un peu Jean. Il prend un siège et, comme autrefois au retour des champs, s'accoude machinalement à la table, les coudes écartés, menton entre ses poings.

Une casserole bout sur le feu et crache sur les braises. La jeune fille se précipite, verse l'eau bouillante dans la débelloire. Sans mot dire le garçon la regarde faire, retrouve dans les gestes ceux de sa mère au temps où elle animait la maison.

La confection du café terminée la jeune fille revient à l'évier, prend deux bols au vaissellier et les met sur la table. Dans la huche elle va quérir le pain, puis le sucre dans le placard mural. Jean toujours la regarde et s'étonne de ses gestes précis. Le soupçon lui vient soudain qu'elle n'est pas qu'une simple passante. Elle connait trop bien les lieux.

Elle taille à présent dans la miche, prend la cafetière, emplit les bols.

— Tenez, dit-elle, poussant l'un des récipients devant le garçon, buvez pendant que c'est chaud.

Machinalement Jean tourne la cuiller dans le liquide pour faire fondre le sucre. L'étonnement le paralyse. La jeune fille s'est assise à l'autre extrémité de la table et le plus sérieusement du monde trempe son pain dans le café.

— Mais bon Dieu ! éclate d'un seul coup Jean Rivas, qui êtes-vous et que fichez-vous ici ?

Brusquement il a reposé son bol et les deux coudes bien à plat sur la table, regarde son interlocutrice.

— Je m'appelle Michèle, dit-elle, Michèle Dubois et c'est M. le Maire qui nous a permis, mère et moi, d'habiter ici.

— Chez moi ?

— Chez M. Jean Rivas, a-t-il dit.

— C'est moi, Jean Rivas.

— Le prisonnier ?

— Oui, le prisonnier. Croyait-on que je n'allais plus revenir ?

— Oh ! Monsieur....

— Pourquoi alors avoir disposé de mon bien ?

— Il y avait plus de cinq cents réfugiés au village et dans les campagnes alentour. Ailleurs aussi nous étions en surnombre et nous étions si lasses de marcher... Ici, c'était vide puisque vous n'étiez plus là, et personne n'avait voulu y venir. Trop loin et trop sauvage, disait chacun. Maman a accepté. Il y a déjà cinq ans de celà.

— D'où veniez-vous ?

— De Vitry-le-François.

— Et votre mère ?

— Maman est morte voici deux ans passés...

— Pourquoi n'êtes-vous point rentrée chez vous ?

— Je n'ai plus de chez moi et presque plus personne. Notre maison a brûlé sous les bombes. Père est mort sur la route, tué par la fatigue et les soucis. Il a fallu nous-même creuser sa tombe en bordure d'un champ et le laisser là, sans cercueil et sans croix, je ne sais même plus où... Après ce cauchemar de fuite, après les centres d'accueil et tant d'autres misères, ici nous a paru un paradis. Mais vous, comme vous avez dû souffrir aussi...

— Oui, moi aussi j'ai souffert...

Tous deux se taisent et dans la pièce redevenue silencieuse semble peser tout le poids de la malédiction humaine. Voilà ! pense Jean Rivas, c'est celà la vie... L'humanité, c'est une maladie... J'était tranquille, ici, à mener ma vie à ma guise, sans rien demander à personne... Tranquille et heureux à retourner mes terres, à vivre dans l'ombre des miens, à sentir autour de moi leur présence, leur contentement lorsque j'avais terminé les labours... Et puis, d'un coup le chambardement général... les affiches, les journaux, les quelques lignes qui semblent ne pas pouvoir être méchantes et qui vous arrachent de votre travail et de vos habitudes, vous habillent en kaki et vous plongent dans la pagaïe... Vos terres, vos bêtes, vos vingt ans de sueur et celle de vos aïeux, çà ne compte plus... Ce qui compte, c'est l'anarchie, la foutaise, le grand chamboulement... C'est la folie collective qui veut tout détruire et qui y réussit. Et un beau jour, sans savoir pourquoi ni comment, sans même avoir tiré un coup de feu, sans vous être aperçu que ceux qui devaient vous commander avaient fichu le camp, oui, un beau jour, un jour maudit entre tous, un jour que plus de mille fois on aurait voulu revivre pour échapper au sort, ce jour-là, l'ennemi vous désarme et fait de vous pire que des parias... Et c'est normal, parait-il. Ce sont les lois de la guerre. Des lois (loi, règlementation de la justice) qui vous enlèvent toute initiative, vous font souffrir de la faim et du froid, vous parquent pire que les bêtes... Pour les autres, ceux qui ne se battaient pas, les vieux, les innocents, pareil ! Cette fille, là, devant moi, ne devait probablement demander que des sourires à la vie... Oui, va, je t'en fiche... Vivre, chanter, aimer, danser, c'est trop simple sans doute... Il lui faut du piment, à la vie... Il lui faut de la douleur, des larmes, des cadavres... De l'anarchie, je vous dis !... Des balles qui sifflent, des maisons qui croûlent et des populations qui fuient épouvantées... Il lui faut du sang, de la misère, du désespoir et des pères qu'on laisse morts au bord des routes... Et pour corser, cette chienne, elle ne trouve rien de mieux que de nous jeter en travers les uns des autres... Ainsi moi, je ne lui demandais plus rien à la vie... J'étais prêt à la tenir quitte de toutes ses misères... passer un chiffon sur le passé... prêt à reprendre ma tâche comme avant. Eh bien ! non, le dur reste à faire... fiche dehors un plus blessé que moi... Ah ! la garce...

(à suivre)

———

Voir « Sisteron-Journal » du 30 Juillet, 7 et 14 Août.

Chronique Locale

AVIS DE LA MAIRIE. — Les familles ayant eu des résistants « Morts pour la France » ainsi que tous les résistants de la région de Sisteron sont informés que le Dimanche 19 Septembre 1948, à 14 heures, aura lieu, à Manosque, l'inauguration du Monument élevé à la mémoire de Martin-Bret et des résistants des Basses-Alpes.

Toutes les personnes qui seraient désireuses d'assister à cette cérémonie sont priées de se faire inscrire au Secrétariat de la Mairie en vue d'organiser, à cette occasion, un service de cars.

FAMILLE SISTERONNAISE. — Les membres de la Famille Sisteronnaise sont avisés que les cotisations de 1948 sont prêtes à être encaissées. Les cartes peuvent être retirées dès à présent auprès du trésortier de l'Association, M. Revest, à la Mairie de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures.

CANAL SAINT-TROPEZ. — Les co-arrosants de l'Association Syndicale du Canal Saint-Tropez sont invités à assister à l'assemblée générale (2e session) qui aura lieu Dimanche 12 Septembre, à 14 heures, à la Mairie de Sisteron.

Objet : Emprunt éventuel de 900 mille francs afin de bénéficier d'une nouvelle subvention de 900.000 frs.

M. l'Ingénieur du Génie Rural assistera à cette réunion.

Le présent avis tient lieu de convocation pour ceux qui n'en auraient pas reçu.

AVIS

M. Kléber MEYNIER, Coiffeur pour Dames, diplômé d'Etat, informe la clientèle qu'il vient d'ouvrir un SALON DE COIFFURE, à la Rue Mercerie, et qu'il se tient à la disposition des Dames pour tous genres de coiffure.

HYMENEE. — A l'occasion de son mariage célébré à la Mairie de Château-Arnoux avec Mlle Jeanine Benoit, M. Brémond Louis, négociant à Sisteron, a versé la somme de 1.600 francs à répartir comme suit : 400 francs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice, 400 francs pour le goûter des Vieux, 400 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques, et 400 francs pour la Société Musicale «Les Touristes des Alpes ».

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

GUIDES DE FRANCE. — Nous vous informons que les Guides de France de la première compagnie de Sisteron, reprendra ses activités le Dimanche 3 Octobre.

Pour répondre au désir de nombreuses mamans, nous envisageons la création d'une ronde de jeannettes qui recevrait les petites filles.

Nous demandons aux parents qui voudraient faire bénéficier leur fille de la formation humaine et spirituelle qu'elles pourront trouver chez les jeannettes de 8 à 12 ans et chez les guides de 12 à 16 ans, de les présenter eux-mêmes de préférence à l'une des permanences établies à cet effet au 1er étage du no 1, Place de l'Horloge. Une des cheftaines se fera une joie de les recevoir et de leur donner tous les renseignements susceptibles de les intéresser.

Les permanences se tiendront les Lundi et Mercredi de 16 à 18 heures à compter du 13 au 27 Septembre inclus.

DON. — A l'occasion de sa naturalisation, M. Cabanès José a versé la somme de 1.000 francs à répartir comme suit : 500 francs au Goûter des Vieux et 500 francs comme argent de poche aux vieillards hospitalisés.

© VILLE DE SISTERON

Il a été trouvé, derrière le Garage Decaroli, chemin des Plantiers, un portefeuille dame. Prière de le réclamer au Bureau du Journal.

BOULANGERIE DE GARDE. — Lundi 13 Septembre, Boulangerie Reymond, Rue Saunerie.

SPELEOLOGIE. — La section Sisteronnaise de spéléo-archéologie tiendra une grande réunion d'information, Dimanche 12 Septembre, à 17 heures, à la Mairie. M. Therminarias, président de la Société de Spéléologie des Basses-Alpees fera une intéressante causerie sur les questions d'actualité.

Les membres de la section et toutes les personnes que la spéléo-archéologie intéresse sont cordialement invités à y assister.

C. G. A. — Demandes d'essence « Travaux des Champs ». — Les demandes d'essence pour le 4e trimestre pour « Travaux des champs », doivent être faites avant le 20 Septembre auprès du secrétaire. Prière de mentionner tous les renseignements nécessaires.

A VENDRE :

une Conduite Intérieure 201 M, très bon état, et une Jeep, excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.

COLONIE DE CASTEL-BEVONS. — Les enfants de la Colonie de Vacances de la Ville de Marseille voient avec regret se terminer l'agréable séjour qu'ils viennent de passer dans les Basses-Alpes.

Pour remercier les populations de Bevons, Valbelle, Noyers, St-Vincent et Sisteron du cordial accueil qui leur a été fait, ils organisent, pour le Dimanche 12 Septembre, une Grande Fête à laquelle ils invitent tous les habitants des communes voisines de leur colonie.

Le programme est le suivant :

Le matin à 11 heures, dépôt d'une gerbe à la Stèle élevée à la mémoire des morts de la guerre ; à 12 heures, Apéritif d'honneur aux autorités ; à 15 heures, Grande kermesse, nombreuses attractions, cinéma permanent, nombreux stands ; à 21 heures, Feu de camp, chœurs, buffet, buvette.

Populations amies, vous serez les bienvenues.

Merci d'avance.

Transport assuré.

VARIETES - CINEMA
Samedi, en soirée
Dimanche, matinée et soirée
Actualités et deux grands films
LE TESTAMENT
film policier avec Berval
L'AFFAIRE DU GRAND HOTEL
avec Allibert

ADMISSION DANS LES CENTRES D'APPRENTISSAGE. — Un dernier examen d'admission dans les Centres d'Apprentissage du département aura lieu le Jeudi 16 Septembre 1948.

Peuvent s'y présenter : les élèves titulaires du C. E. P. ou ayant 14 ans au 31 Décembre 1948, ainsi que les candidats refusés à l'examen du mois de Juin.

Tous les candidats devront être présents à 9 heures dans un des Centres d'examen suivants: Centre d'Apprentissage (Avenue des Gardes Mobiles) à Digne ; Centre d'Apprentissage (Villa la « Luquèce », Route d'Apt) à Manosque ; Centre d'Apprentissage (Avenue de la Gare) à Sisteron.

Ils devront être munis d'un Certificat Médical, s'ils ne l'ont pas encore fait parvenir au Secrétariat Départemental de l'Enseignement Technique.

Ceux ayant reçu une convocation particulière devront se conformer aux indications qui y sont portées.

TENNIS-CLUB SISTERONNAIS

Dans peu de temps se déroulera, sur le court du Tennis-Club Sisteronnais, le championnat en simple hommes et dames.

Contrairement aux années précédentes, pour éviter de perdre un temps inutile et aussi pour rendre l'épreuve plus intéressante, tous les membres inscrits au club ne seront pas automatiquement inscrits pour le championnat.

Les joueurs et joueuses désirant participer à ce championnat devront dès à présent et jusqu'au Mercredi 15 Septembre au soir, dernier délai, se faire inscrire auprès du trésorier du club, M. Raoul Maimone, aux Galeries Sisteronnaises, Rue de Provence.

Les balles pour les différentes rencontres devront être fournies par les joueurs eux-mèmes, aucun droit d'inscription n'étant perçu. Dès le jeudi 16 Septembre, un calendrier des rencontres sera établi et diffusé dans toute la presse, en même temps qu'affiché au tennis. Ce calendrier devra être respecté à la lettre et les joueurs défaillants seront forfaits.

Rappelons qu'en 1946, première année de la reprise du tennis à Sisteron, le titre chez les hommes, fut enlevé par M. Sauvaire-Jourdan. Le tenant actuel est J. Aubry, qui l'emporta en 1947.

Chez les dames, Mme d'Annonville gagna en 1946 et 1947.

Les épreuves de 1948 commenceront dès la seconde quinzaine de Septembre.

PRODUCTEURS DE CEREALES. — Les producteurs de céréales non échangistes, classés en catégorie V sont priés de présenter Samedi 11 Septembre, au plus tard, leur carte d'alimentation au Bureau du Ravitaillement. Faute de quoi, les états nominatifs de leur famille ne seront pas rectifiés.

SAVON POUR PROFESSIONNELS. — Les tickets supplémentaires de savon pour professionnel (pour la période Septembre-Octobre) seront distribués aux bénéficiaires, sur présentation d'un état réglementaire, Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 Septembre.

REVISION
DES BAUX COMMERCIAUX

Il y a quelques temps, nous avions inséré un article de M. Galici relatant la jurisprudence permettant la révision des baux commerciaux.

Une loi du 25 Août 1948 mettant un terme à la divergence des tribunaux, a organisé la révision des baux commerciaux, même ceux originaires c'est-à-dire non déjà révisés ou renouvelés. Cette révision pourra avoir lieu tous les trois ans et se demande par la voie d'un extra-judiciaire, c'est-à-dire un acte d'huissier.

Faute d'accord dans les 2 mois, c'est le Président qui fixe le loyer.

ETAT-CIVIL

du 3 au 10 Septembre 1948

Naissances : Michèle Gilberte Lucette Payan, Avenue de la Libération. — Pierre René Fernand Barnéoud, Avenue de la Libération.

Décès : Gaston Eloi Velicat, journalier, 56 ans, Avenue de la Libération.

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes et Enfants
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE

Vous placeriez volontiers de l'argent à condition de pouvoir le retirer très vite en cas de besoin.

Achetez des

BONS DU TRÉSOR

à

intérêt progressif

Trois mois après l'émission ils sont remboursables à vue sans aucune formalité. Si vous les conservez, le taux d'intérêt augmente de trimestre en trimestre.

Prix d'émission : 9.950 francs

remboursables

après 3 mois à 10.000 frs | après 12 mois à 10.200 frs
après 6 mois à 10.060 frs | après 15 mois à 10.290 frs
après 9 mois à 10.130 frs | après 18 mois à 10.390 frs

31

Pas de Piqûres

Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements sur demande

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

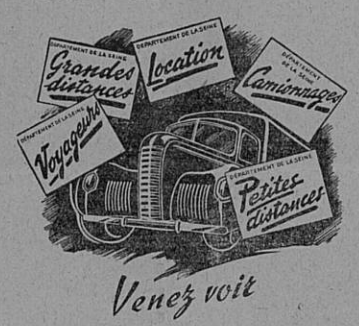

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

FILMS
PELLICULES
Appareils Photo & Ciné
Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

PROPRIETAIRES...
Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.
LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Vous trouverez chez...
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE
Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

Etudes de Me TARTANSON
Avoué à DIGNE
et de Me CASTEL
Notaire à SISTERON

VENTE

SUR SURENCHERE
le 26 SEPTEMBRE 1948

DOMAINE RURAL

à NOYERS (Basses-Alpes)
69 Hectares, 20 Ares, 30 Centiares
Bâtiments Electricité

297.000 fr.

Pour renseignements s'adresser à Me CASTEL, notaire à SISTERON.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Etude de Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON (Basses-Alpes)

Vente aux Enchères Publiques

par voie de licitation amiable

ADJUDICATION en la Mairie de SAINT-GENIEZ, le DIMANCHE TROIS OCTOBRE mil neuf cent quarante huit, à quatorze heures.

Le DIMANCHE TROIS OCTOBRE mil neuf cent quarante huit, à quatorze heures, en la salle de la Mairie de SAINT-GENIEZ-EN-DROMONT, il sera procédé, par le ministère de Me Louis CASTEL notaire à SISTERON, à la vente aux enchères publiques et volontaires, par voie de licitation amiable, des immeubles ci-après désignés, sis sur le terroir de la Commune de SAINT-GENIEZ :

Premier Lot :

Une PARCELLE DE TERRE en nature de labour, confrontant du levant Valran, du couchant et du nord chemins, du midi Sarlin, cadastrée Section A, numéro 258, lieu dit Grande Bastide, pour une superficie de 3 hectares, 61 ares, 96 centiares.

MISE A PRIX : **50.000 frs**

Deuxième Lot :

Une PARCELLE DE TERRE en nature de vague, confrontant Garcin de tous côtés, cadastrée Section C, numéro 400, lieu dit Dromont, d'une superficie de 22 ares, 40 centiares.

MISE A PRIX : **1.000 frs**

Troisième Lot :

Un TENEMENT DE TERRE en nature de labour, vague et sol, avec petit bâtiment en mauvais état, confrontant Brémond, Vaillié, Bernard et le Draille, cadastré Section D, numéros 39, 40, 42, 43, 87, 88, 89 et 106, lieu dit la Salle, pour une superficie totale de 1 hectare, 12 ares, 95 centiares.

MISE A PRIX : **4.000 frs**

Quatrième Lot :

Une PARCELLE DE TERRE en nature de pré, confrontant du nord un vallon, du levant chemin, du couchant Brunet, du midi Lombard et Donnadieu, cadastrée Section D, numéro 164 p, lieu dit le Deffends pour une superficie de 16 ares.

MISE A PRIX : **500 frs**

Cinquième Lot :

Une PARCELLE DE TERRE en nature de labour, confrontant du nord le chemin de Saint-Geniez à Valernes, du midi un chemin, du levant un chemin et du couchant Sylvestre et Bernard, cadastrée Section E, numéros 160 et 161, lieux dits la Colle et Champ du Merle, pour une superficie totale de 36 ares, 74 centiares.

MISE A PRIX : **1.500 frs**

Sixième Lot :

Une PARCELLE DE TERRE en nature de pré, confrontant du nord le chemin de Saint-Geniez à Sisteron, du midi un vallon, du levant Lombard et du couchant Honoré, cadastrée Section E, numéros 218 p et 219, lieu dit Adrech du Laurier, pour une superficie de 96 ares, 54 centiares.

MISE A PRIX : **20.000 frs**

Septième Lot :

Une PARCELLE DE TERRE en nature de pré, confrontant du nord un vallon, du midi Latil, du levant un chemin, et du couchant Armand cadastrée Section E, numéro 280 lieu dit Pré du Pont, pour une superficie de 16 ares, 75 centiares.

MISE A PRIX : **2.000 frs**

Huitième Lot :

Une MAISON à usage d'habitation, sise dans le village, confrontant Vaillié et Gallissian, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et dépendances, cadastrée Section F, numéros 42 et 43, pour une superficie de sol de 1 are. Deux sols de ruines, cadastrés Section F, numéros 36 et 38, pour une superficie de 55 centiares. Et une Parcelle de terre en nature de jardin, confrontant un chemin et Castel, cadastrée Section F, numéro 13, lieu dit Village, pour une superficie de 99 centiares.

MISE A PRIX : **30.000 frs**

Les immeubles à liciter et ci-dessus désignés dépendent de la succession de Monsieur PECOUL Geniez Placide, quand vivait cultivateur, demeurant et domicilié à SAINT-GENIEZ, décédé à SISTERON le vingt sept Mars mil neuf cent quarante trois.

Pour tous renseignements et pour consulter le cahier des charges, s'adresser à Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, chargé de la vente.

L. CASTEL, notaire.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le treize Août mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le dix neuf Août suivant, folio 48 case 253,

Mademoiselle MEYSSONNIER Léa Célestine, commerçante, demeurant et domiciliée à SISTERON,

A vendu à Monsieur MIGLIORE Michel Amable, commerçant, demeurant et domicilié à SISTERON,

Un fonds de commerce de « Mercerie et Lingerie » exploité à SISTERON, Rue du Glissoir.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du premier Septembre mil neuf cent quarante huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le seize Août mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le dix neuf Août suivant, folio 49 case 255,

Monsieur GARCIN Paul Fortuné, coiffeur, demeurant et domicilié à SISTERON,

A vendu à Monsieur MEYNIER Kléber Jean, coiffeur pour Dames, demeurant et domicilié à DIGNE, rue Colonel Payan,

Un fonds de commerce de « Coiffure pour Dames » exploité à SISTERON, Rue Droite, numéro 42.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du premier Septembre mil neuf cent quarante huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

Etude de Me CHARLES-ALFRED
Avocat-Avoué à DIGNE

EXTRAIT
d'un JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de DIGNE, le treize Juillet mil neuf cent quarante huit, enregistré,

Entre Madame SUBE Fernande Louise, épouse FORTOUL, coiffeuse, demeurant à SISTERON (assistée judiciaire par décision du Bureau de DIGNE du sept Juillet mil neuf cent quarante huit)

Ayant Me CHARLES-ALFRED pour avoué,

Et le dit FORTOUL Marius Henri, demeurant à SISTERON, mais résidant actuellement à MARSEILLE 32, Avenue des Tulipes,

Il appert que le divorce a été prononcé entre les dits époux à la requête et au profit de la femme.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de DIGNE du vingt sept Août mil neuf cent quarante huit, enregistré en vertu de l'article 247 du Code Civil pour faire courir les délais d'opposition et d'appel.

Par extrait certifié conforme par l'Avoué soussigné.

Signé : CHARLES-ALFRED.

© VILLE DE SISTERON